

Ralentissement volontaire dans le détroit de Cabot

Du 28 avril - 29 juin 2021 + 29 septembre - 15 novembre 2021



Les marins jouent un rôle crucial dans la réduction de la mortalité de la baleine noire de l'Atlantique Nord.

Le détroit de Cabot est un couloir de migration essentiel pour que la baleine noire puisse accéder au golfe du Saint-Laurent, dans lequel elle se nourrit et interagit socialement.

Vous pouvez contribuer à éviter une collision mortelle en réduisant la vitesse de votre navire à 10 nœuds maximum.

Entre 2017 et 2020, 21 baleines noires de l'Atlantique Nord sont mortes dans les eaux canadiennes, et au moins 7 d'entre elles sont mortes à la suite d'une collision avec un navire. Afin **d'empêcher une collision mortelle** avec ces baleines en danger critique d'extinction, Transports Canada demande un **ralentissement volontaire de la vitesse** des navires qui transitent par le détroit de Cabot **à un maximum de 10 nœuds** sur le fond, lorsqu'il est sécuritaire de le faire.

Pourquoi vous demande-t-on de ralentir à 10 nœuds ou moins?

Une limite de vitesse de 10 nœuds est établie pour atteindre un équilibre entre la sécurité de la navigation et la réduction du risque de collision mortelle avec des baleines noires lors de leur migration dans le détroit de Cabot.

À quel moment le ralentissement volontaire est-il en vigueur?

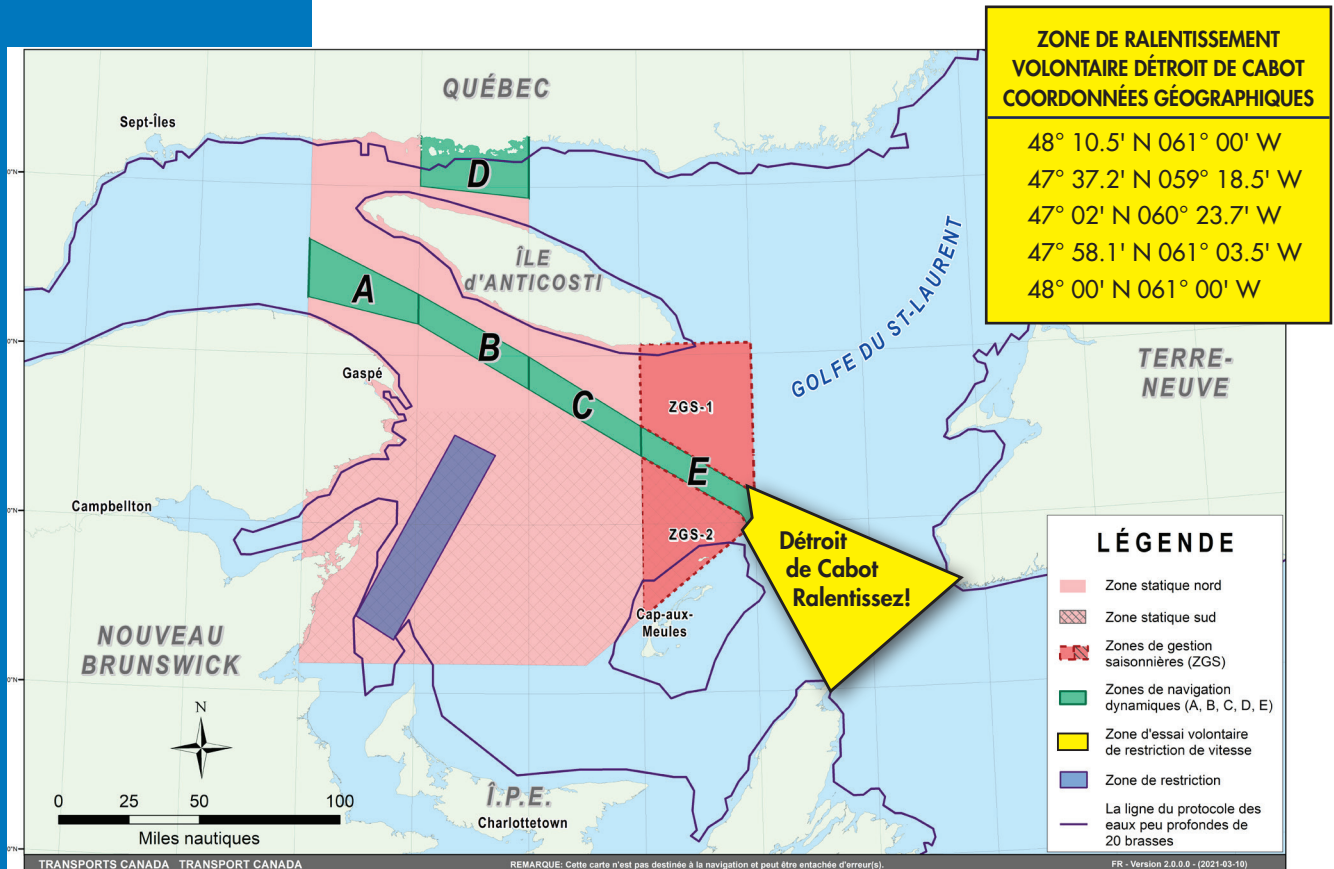
Entre le 28 avril et le 29 juin, et à nouveau entre le 29 septembre et le 15 novembre, période pendant laquelle la majorité des baleines noires sont susceptibles de migrer pour entrer et sortir du golfe du Saint-Laurent en passant par le détroit de Cabot.



Photographie d'une baleine et d'un navire par Yan Guilbault, New England Aquarium
Baleine noire — Illustration par Scott Landry

Ralentissement volontaire dans le détroit de Cabot

Du 28 avril - 29 juin 2021 + 29 septembre - 15 novembre 2021



RALENTISSEMENT VOLONTAIRE DANS LE DÉTROIT DE CABOT (10 nœuds/70 mm)

Vitesse moyenne du navire (VMN)	Temps additionnel moyen
Porte-Conteneurs (VMN : 15 & 18 nœuds)	= 2 heures (3.1 heures)
Vraquiers (VMN : 12 nœuds)	= 1,2 heure
Navire-Citernes (VMN : 12 nœuds)	= 1,2 heure
Bâtiments Rouliers et Traversier (VMN : 18 nœuds)	= 3,1 heures

Quelles sont les autres mesures prises pour protéger les baleines noires dans le golfe?

Les collisions avec des navires et l'empêchement dans des engins de pêche sont les principales causes de mortalité des baleines noires de l'Atlantique Nord. Des mesures dynamiques et statiques obligatoires supplémentaires sont en place dans d'autres secteurs du golfe du Saint-Laurent.

Les navires doivent respecter les restrictions de vitesse en tout temps. Pour obtenir des renseignements généraux sur les mesures obligatoires, veuillez consulter le bulletin de la sécurité des navires 05/2021 de Transports

Canada. Pour connaître l'état des mesures dynamiques, veuillez consulter les avertissements de navigation (AVNAV).



Canada

Funded by the Government of Canada
Financé par le gouvernement du Canada

le **bon moment** pour poser le **bon geste** pour la **baleine noire**